



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Environnement

Question écrite n° 41506

Texte de la question

M. Amedee Imbert appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'inquietude des organisations gestionnaires de l'espace francais concernant les conditions d'application de la directive 92/43 du 21 mai 1992 qui prévoit la creation d'un reseau de sites proteges Natura 2 000. En effet, les organisations agricoles, forestieres, de chasse et de peche s'interrogent sur les mesures appropriees que vont prendre les Etats membres pour eviter, dans les zones speciales de conservation, la deterioration des habitats naturels et des habitats d'especes, ainsi que les perturbations touchant les especes pour lesquelles les zones ont ete designees. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer precisement quels vont etre le contenu et la nature de ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Imbert Amédée](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41506

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3941